Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-257402644-20260923-20260905-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 23 septembre 2026

Délibération 2026-09-05

Élection d'un nouveau membre suppléant au bureau

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de la mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »
Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Christian ANSELME, Éric BARITHEL, Franck BOGEY, Antoine de MENTHON, Bruno LYONNAZ, Annabel ANDRE, Hugo ROUX, André SAINT-MARCEL, Laure TOWNLEY-BAZAILLE, Christian VIVIAND
Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Alain BEXON
Délégué(e)s suppléants présent(e)s mais ne pouvant pas voter :

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES
Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Gaëlle POIRIER, Stéphane DUPONT-BOIS, Stéphane RIALLAND
Délégué(e)s suppléants présent(e)s mais ne pouvant pas voter : Richard GOLAZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY
Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Azzdine BOUIREK,
Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Michèle DOMENGE-CHENAL, Didier JOSSERAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
Délégués titulaires présents : Charlotte BOETTNER, Olivier RENAUD
Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Emmanuel TISSOT
COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE
Délégués titulaires présents Roland LOMBARD, Eric CHASSAGNE, David MARIN-PACHE, Jean-François PERISSOUD
Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé :
Procuration :

André Saint Marcel est nommé secrétaire de séance.

*****

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-257402644-20260923-20260905-DE

Délibération 2026-09-05
Élection d'un nouveau membre suppléant au bureau

À la suite de la démission d'un membre suppléant au bureau, il convient de procéder au remplacement du poste vacant de membre suppléant du bureau.

L'élection a lieu au scrutin secret uninominal.

Les membres du Bureau sont élus parmi les membres titulaires du Comité Syndical.

Ils sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (article L 2122-7 CGCT). En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le Bureau comprend :

- La/le Président(e),
- et 11 Vice-Président(e)s titulaires ainsi que 11 suppléant(e)s, soit :
    - Communauté d'agglomération du Grand Annecy : 6 titulaires et 6 suppléants
    - Communauté de Communes Fier et Usses : 1 titulaire et 1 suppléant
    - Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy : 1 titulaire et 1 suppléant
    - Communauté de Communes du Pays de Cruseilles : 1 titulaire et 1 suppléant
    - Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : 2 titulaires et 2 suppléants

Les candidatures aux postes de membres du Bureau doivent donc tenir compte de cette répartition.

Les membres titulaires du Bureau sont automatiquement Vice-président(e)s du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-257402644-20260923-20260905-DE

Après appel des candidatures, il est procédé au premier tour de scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret :

Pour la Communauté de l'Agglomération du « Grand Annecy », est candidat :

- Annabel ANDRE, suppléante

A l'issue du dépouillement, ont obtenu :

- Annabel ANDRE, 24 voix

La majorité absolue étant de 13 voix,

Madame Annabel ANDRE,
ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue membre suppléante du bureau

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 23 septembre 2026.

Le Secrétaire de Séance,

André SAINT MARCEL

Le Président,

SYNDICAT MIXTE SCOT BASSIN ANNECIEN ★ 74 ★

Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le……
et de la publication du ……
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96 –
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr